



# SOMMAIRE

- 1- Bilan de l'exploitation depuis octobre 2019
- 2- Suivi des émissions de poussières
- 3- Suivi transplantation espèces végétales patrimoniales
- 4- Avancement extension au lieu-dit « la Marasse » à Martot
- 5- Suivi 2020 de l'œdicnème criard par la LPO
- 6- Audit environnement 2020 reporté
- 7- Comité de suivi « espèces protégées »
- 8- Annexes

# 1- BILAN DE L'EXPLOITATION AP DEPUIS OCTOBRE 2019

- Extraction terminée du gisement en Forêt de Bord depuis le 16 octobre 2019.
- Plantation de 13ha** supplémentaires sur les terrains ONF achevé en mars 2020.
- Dépôt d'un dossier de **fin de travaux** sur le périmètre de l'AP « Forêt de Bord » du 22-12-2008 courant 2021.
- Poursuite **campagne d'arrachage d'espèces invasives** de pieds de Buddleia sur le périmètre des Fiefs Mancels mais aussi à nouveau d'Ailante en bordure de la route de contournement, travail à poursuivre avec le Séneçon du cap sur le périmètre de l'installation de traitement notamment.



Buddleia



Ailante



Séneçon du cap

# 1- BILAN DE L'EXPLOITATION DEPUIS OCTOBRE 2019

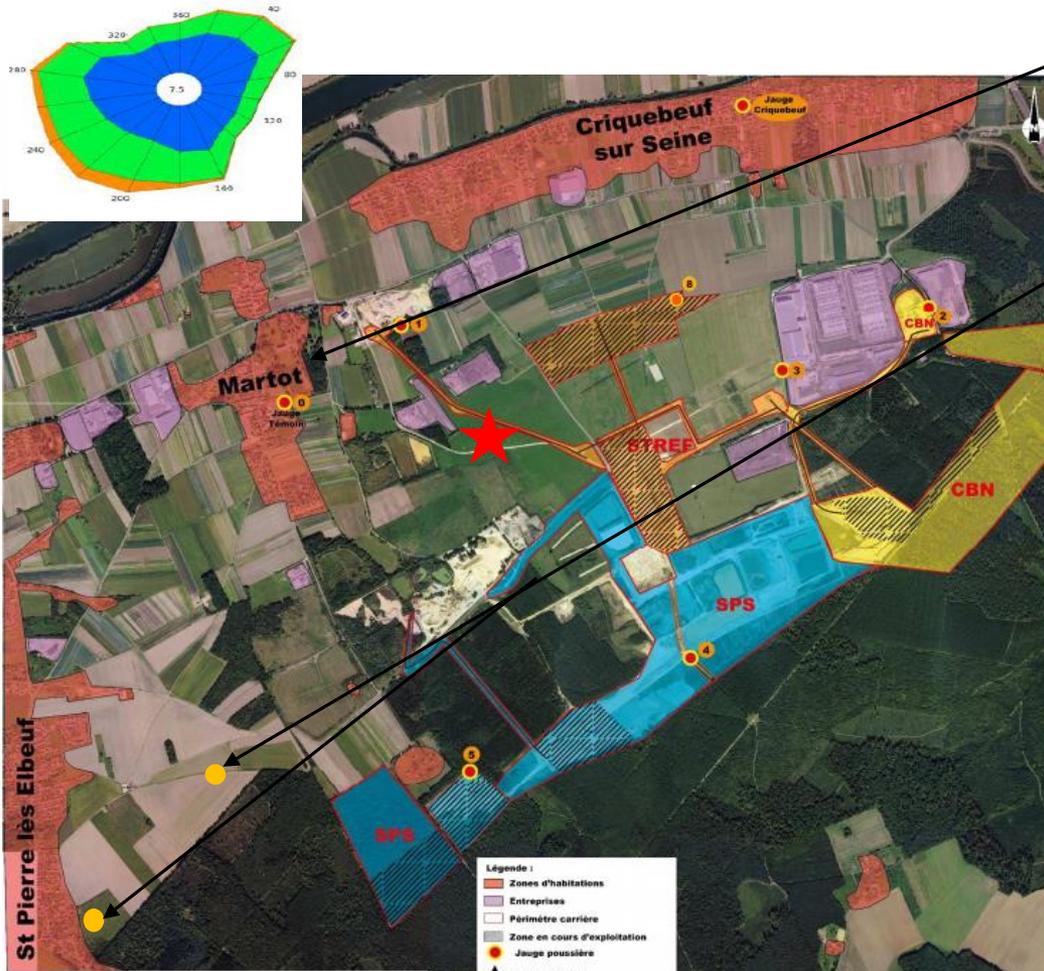
- Poursuite de l'exploitation du gisement aux Fiefs Mancels et poursuite sur la phase 1 du remplissage du **bassin de décantation** qui accueille l'**argile** issue du lavage du gisement.
- Démarrage de l'exploitation de la 2<sup>ième</sup> phase et installation d'un nouveau tapis pour le transport du gisement et passage sous la route.



- On compte toujours 8 ruches avec une bonne récolte encore cette année.
- Poursuite du partenariat avec l'association **ADN** (Activité Découverte Nature des boucles de Seine) à Martot pour une observation de la faune/flore sur les terrains réaménagés hors AP.

## 2- SUIVI DES EMISSIONS DE POUSSIERES

■ Pour mémoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle réglementation s'impose sur les émissions de poussières.



- 1 station météo qui enregistre en permanence les données ★
- 1 jauge 0 comme témoin dans le village à Martot.
- 1 nouvelle jauge à Criquebeuf à côté de la Mairie.
- 6 jauges réparties sur les 3 carrières STREF-CBN-SPS en 2019 dont 1 nouvelle depuis juin 2019 sur le nouveau périmètre autorisé STREF.
- 2 nouvelles jauges ajoutées en 2020 sur le nouveau périmètre autorisé « La Marasse », résultats présenté en 2021.



Station météo



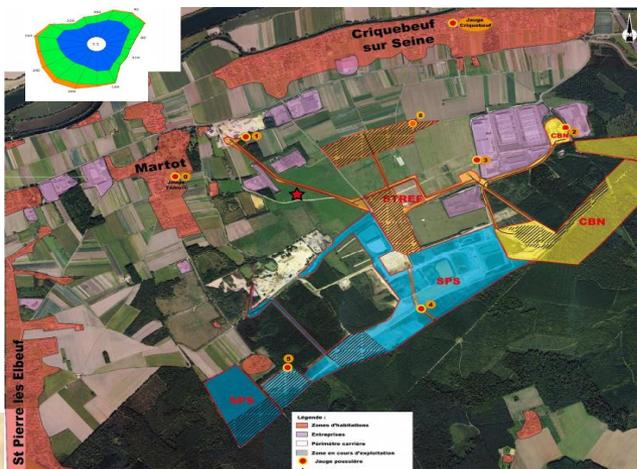
Support et jauge 4

## 2- SUIVI CUMUL 2018-2019 DES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

### Empoussièrèment brut

( mg/m <sup>2</sup> /jour )	Jauge STREF 1	Jauge CBN 2	Jauge STREF 3	Jauge SPS 4	Jauge SPS 5	Jauge Témoin 0	Jauge Criquebeuf 6	Moyenne
Campagne 1	41	72	82	27	52	44		53
Campagne 2	45	84	1225	901	49	87		399
Campagne 3	18	16	50	37	82	30		39
Campagne 4	56	52	44	30	42	61		48
Campagne 5	87	56	45	27	51	29		49
Campagne 6	107	124	516	441	40	68	89	198
Campagne 7	26	54	63	40	31	30	42	41
Campagne 8	51	38	137	28	74	48	49	61
<b>MAX</b>	<b>107</b>	<b>124</b>	<b>1225</b>	<b>901</b>	<b>82</b>	<b>87</b>	<b>89</b>	<b>399</b>
<b>MIN</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>44</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>42</b>	<b>39</b>
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>54</b>	<b>62</b>	<b>270</b>	<b>191</b>	<b>53</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>111</b>

Moy. Glissante sur Campagne 1-4	✓	40	✓	56	✓	350	✓	249	✓	56	✓	56	-	Valeur seuil en mg/m <sup>2</sup> /jr	
Moy. Glissante sur Campagne 2-5	✓	52	✓	52	✓	341	✓	249	✓	56	✓	52	-		
Moy. Glissante sur Campagne 3-6	✓	67	✓	62	✓	164	✓	134	✓	54	✓	47	✓	89	500
Moy. Glissante sur Campagne 4-7	✓	69	✓	72	✓	167	✓	135	✓	41	✓	47	✓	66	Tolérance
Moy. Glissante sur Campagne 5-8	✓	68	✓	68	✓	190	✓	134	✓	49	✓	44	✓	60	10%



4 campagnes de mesures ont été réalisées en 2019 :

- Campagne 5 : du 26/02/19 au 27/03/19,
- Campagne 6 : du 05/06/19 au 05/07/19,
- Campagne 7 : du 23/08/19 au 24/09/19,
- Campagne 8 : du 02/12/19 au 06/01/20.

La moyenne annuelle glissante est inférieure au seuil de 500 mg/m<sup>2</sup>/jour depuis 2 ans pour 5 jauges donc suivi semestriel en 2020 pour celles-ci

### 3- Suivi transplantation N+4 espèces végétales patrimoniales

2 espèces ont été déplacées en 2015:

#### Bruyère cendrée



Un suivi a été réalisé en octobre 2019:

La bruyère a été observé sur plusieurs stations avec un bon état de conservation.



#### Gaillet du Harz

Le Gaillet du Harz n'a pas été observé en 2019 contrairement à 2017 mais la date d'octobre est un peu tardive (partie végétative probablement au repos).

En revanche, une autre station a été observée avec 30 pieds en bon état de conservation.

La population locale de cette plante se maintient de manière naturelle dans des habitats favorables.



# 4- Extension au lieu-dit: « La Marasse » à Martot

Autorisation préfectorale obtenue le 7 octobre 2019

Carrière Forêt de Bord

Carrière Fiefs Mancels

Forêt de Bord

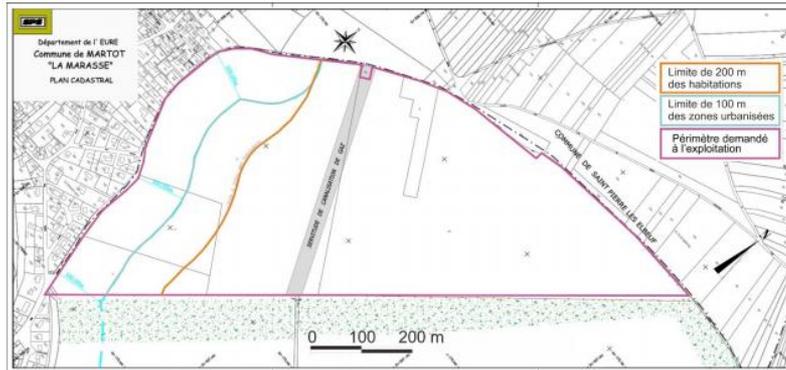
Extension  
La Marasse

## 4- Extension au lieu-dit: « La Marasse » à Martot

- L'arrêté préfectoral reprend **l'ensemble des engagements pris par SPS** dans le dossier d'autorisation qui a inclut la démarche de **concertation** avec les riverains de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.
- **Différents travaux préparatoires ont été réalisés en 2020 (un peu de retard avec la crise sanitaire):**



Bornage par géomètre expert du périmètre de la conduite de gaz



Bornage de la limite de 100m du PLU et 200m des habitations



Diagnostic archéologique



Analyses agronomiques du sol et conseils associés



Plantation de la haie périphérique sur 3000 ml + semis ourlet arbustif en lisière forestière (liste essences en annexe)



Réalisation de 2 piézomètres supplémentaires à la craie environ 36m de profondeur



Broyage en septembre avant semis engrais verts d'ici fin octobre 2020 sur les 40 ha (liste semences en annexe)  
Arrêt de tout traitement chimique depuis octobre 2019

# 4- Extension au lieu-dit: « La Marasse » à Martot



Réalisation d'une nouvelle **mare** pour les batraciens  
Travaux suivis par la LPO



Réalisation de 2 gîtes pour les reptiles  
nommés **hibernaculums** supervisé par la LPO

## Travaux restant à faire ou en cours:

- Clôture du périmètre et installation de plusieurs portails d'accès (en cours actuellement)
- Panneau légal sur la voie d'accès
- Dégradation progressive des conditions d'accueil de la mare actuelle
- Finalisation plus fine des hibernaculums
- Traversée au niveau de la voirie côté Martot
- Mise en place de la bande transporteuse



## L'essentiel du projet

Travaux préalables : bornage, diagnostic archéologique, clôture, plantation d'une haie paysagère de 3000 m linéaires en périphérie du site, réalisation du merlon, réseaux de mesures (piézomètres et jauges) : 2020.

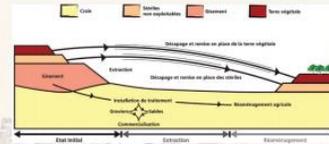
Début de l'exploitation : 2021.

Durée de l'AP : 12 ans, restitution du site réaménagé en 2031.

Nature et surface du réaménagement : 40 hectares de terrains agricoles réaménagés en permaculture.

## Une carrière : comment ?

Après plantation de la haie, ce gisement sera exploité de manière coordonnée, c'est-à-dire que le réaménagement sera réalisé par étapes successives au fur et à mesure de l'exploitation du site.



Il n'y aura aucune activité de chargement commercial sur le site et les matériaux extraits seront acheminés sur l'installation de traitement par bandes transporteuses. L'exploitation de la carrière n'entraînera aucun trafic routier supplémentaire.

## Le suivi de l'exploitation

- Un réseau de piézomètres permet de contrôler le niveau et la qualité de l'eau.
- Les retombées de poussières dans l'environnement sont mesurées par des jauges installées à différents endroits du site.
- Des mesures de bruit sont réalisées régulièrement par un acousticien.
- Des partenariats conclus avec des organismes spécialisés permettent de suivre les dispositions prises pour préserver la biodiversité et mesurer les résultats agronomiques du réaménagement.

Toutes les études nécessaires à la construction de ce projet ont été réalisées dans l'objectif de limiter au maximum l'impact pour les rverains. Elles ont été validées par les services de l'état qui assureront un contrôle régulier de l'exploitation.

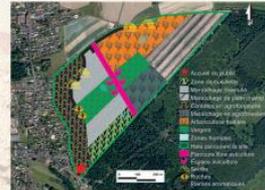
## La carrière de la Marasse

### Une carrière : et après ?

Les terrains reconstitués retrouveront leur vocation agricole. Ils seront exploités selon les principes de la permaculture, concept impliquant une vraie dynamique du territoire, tant en termes de préservation de l'activité agricole que de développement du marché des produits issus de l'agriculture biologique.

Plusieurs types de productions pourront être conduites sur le site : maralchage, agroforesterie, élevage avicole, vergers, arboriculture, cueillette, serres...

SPS est accompagnée par des spécialistes en permaculture dans la préparation des terrains afin de livrer des parcelles "clés en mains" aux agriculteurs qui définiront ensuite la nature de leur activité en fonction des besoins du marché.



Pour toute information SPS : 02 32 96 07 10 - [www.marasse-sps-granulats.fr](http://www.marasse-sps-granulats.fr)

**Panneau** d'information qui sera très prochainement installé une fois la clôture finalisée

Site internet de la Marasse: <http://marasse-sps-granulats.fr/> contient le dossier complet ainsi que toutes les actualités

## 5- PRESENTATION PAR LA LPO DU SUIVI 2020 DE L'OEDICNEME CRIARD





# LA POPULATION D'ŒDICNÈME CRIARD DE LA CARRIÈRE SPS DE MARTOT - CRIQUEBEUF/SEINE



---- SUIVI 2020 ----



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
NORMANDIE

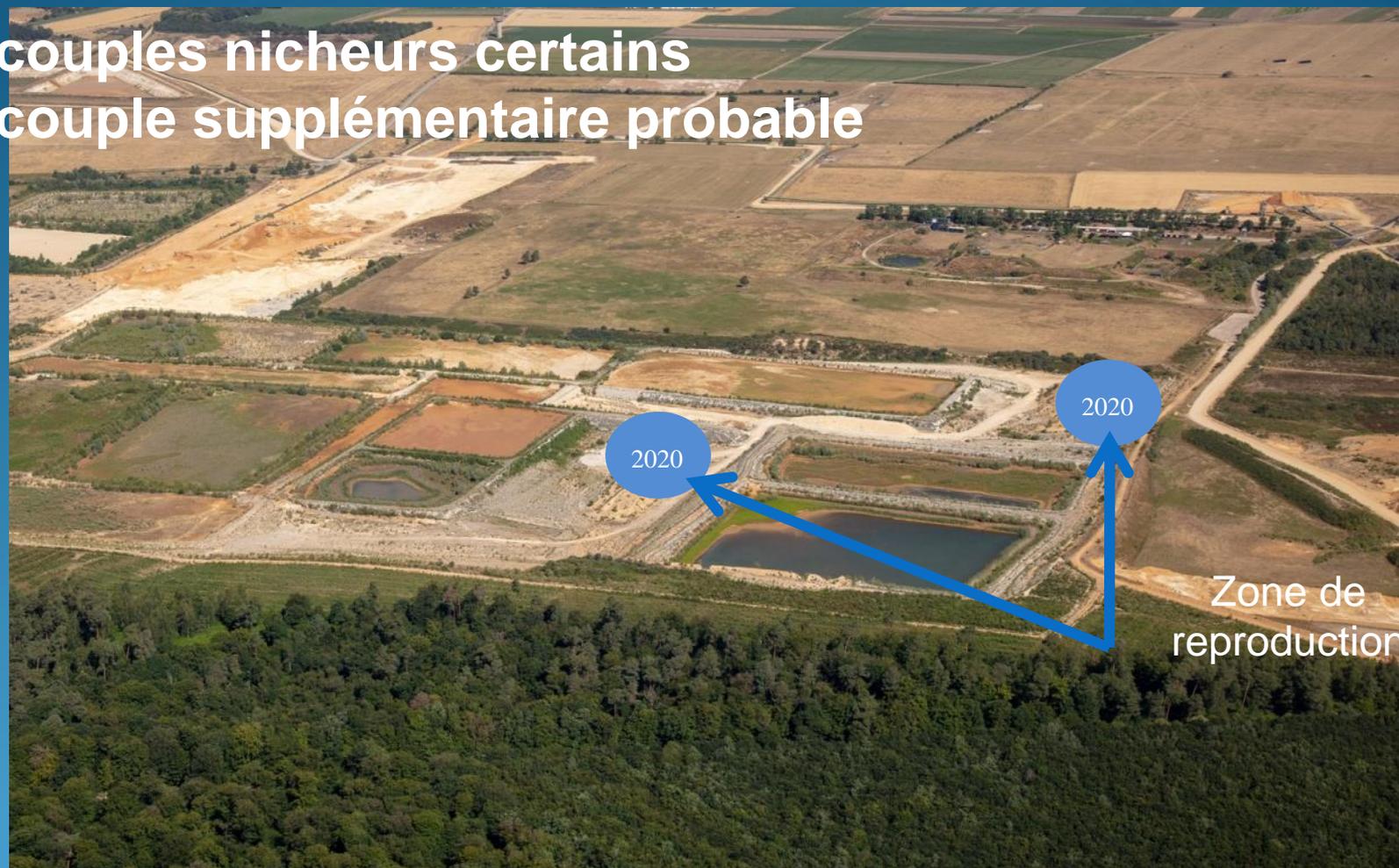
**SPS**

# Résultats en période de reproduction





**2 couples nicheurs certains**  
**1 couple supplémentaire probable**

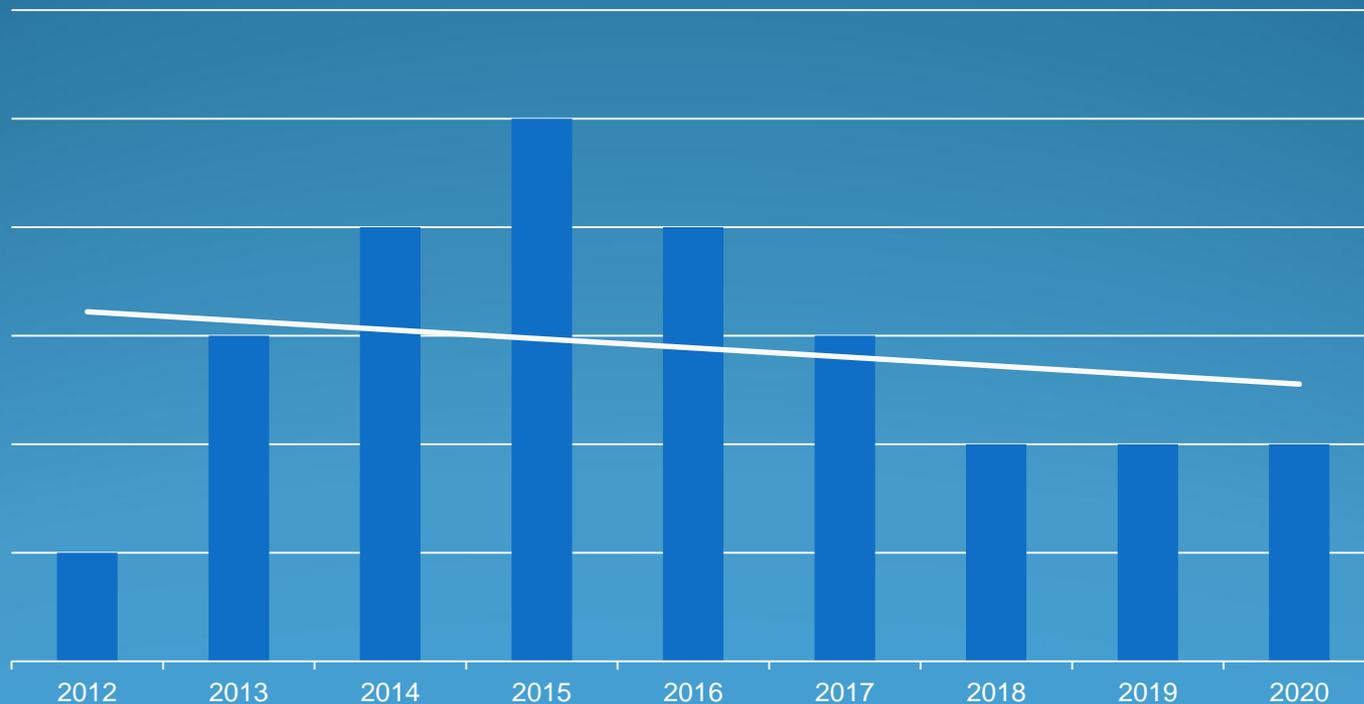


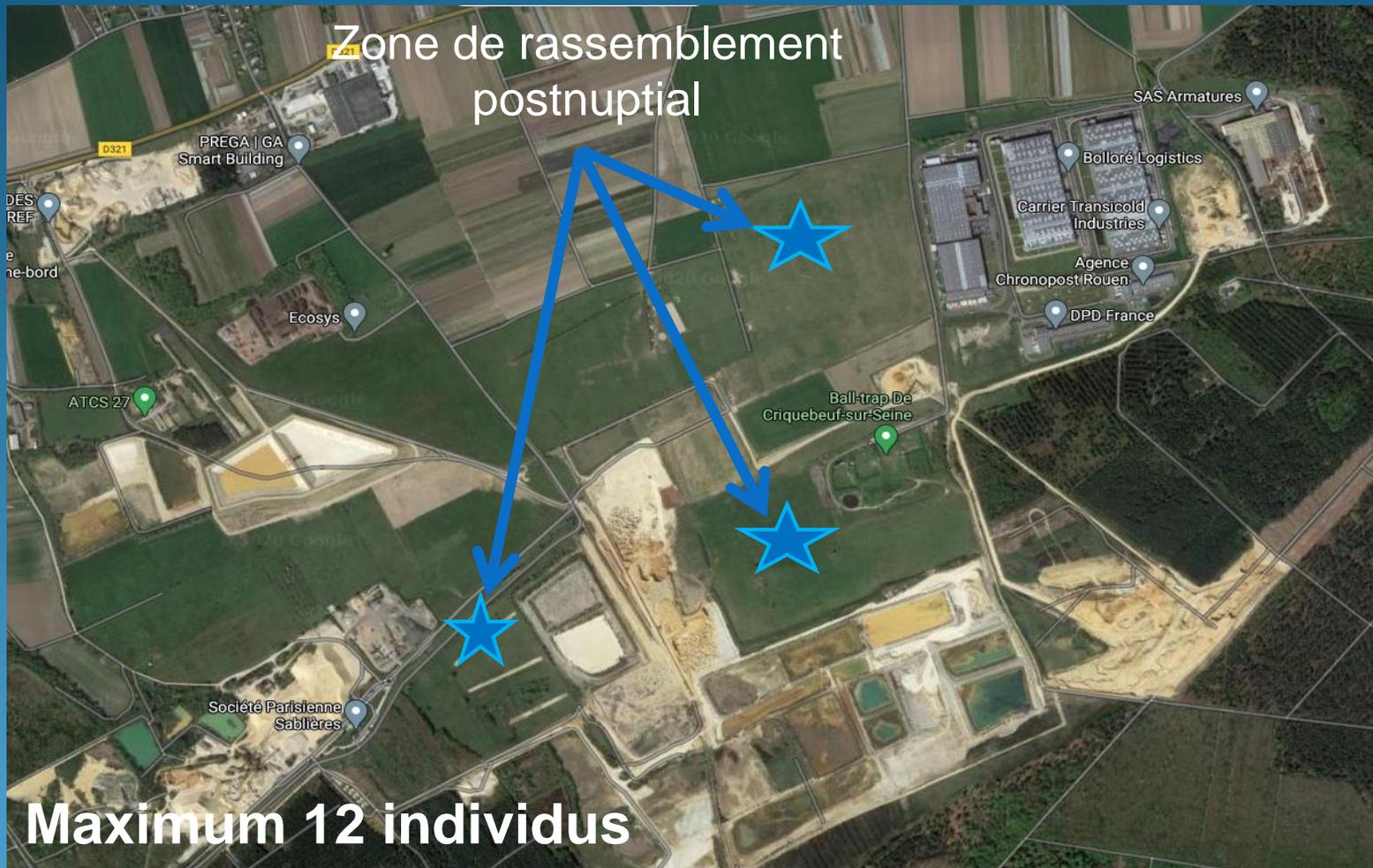


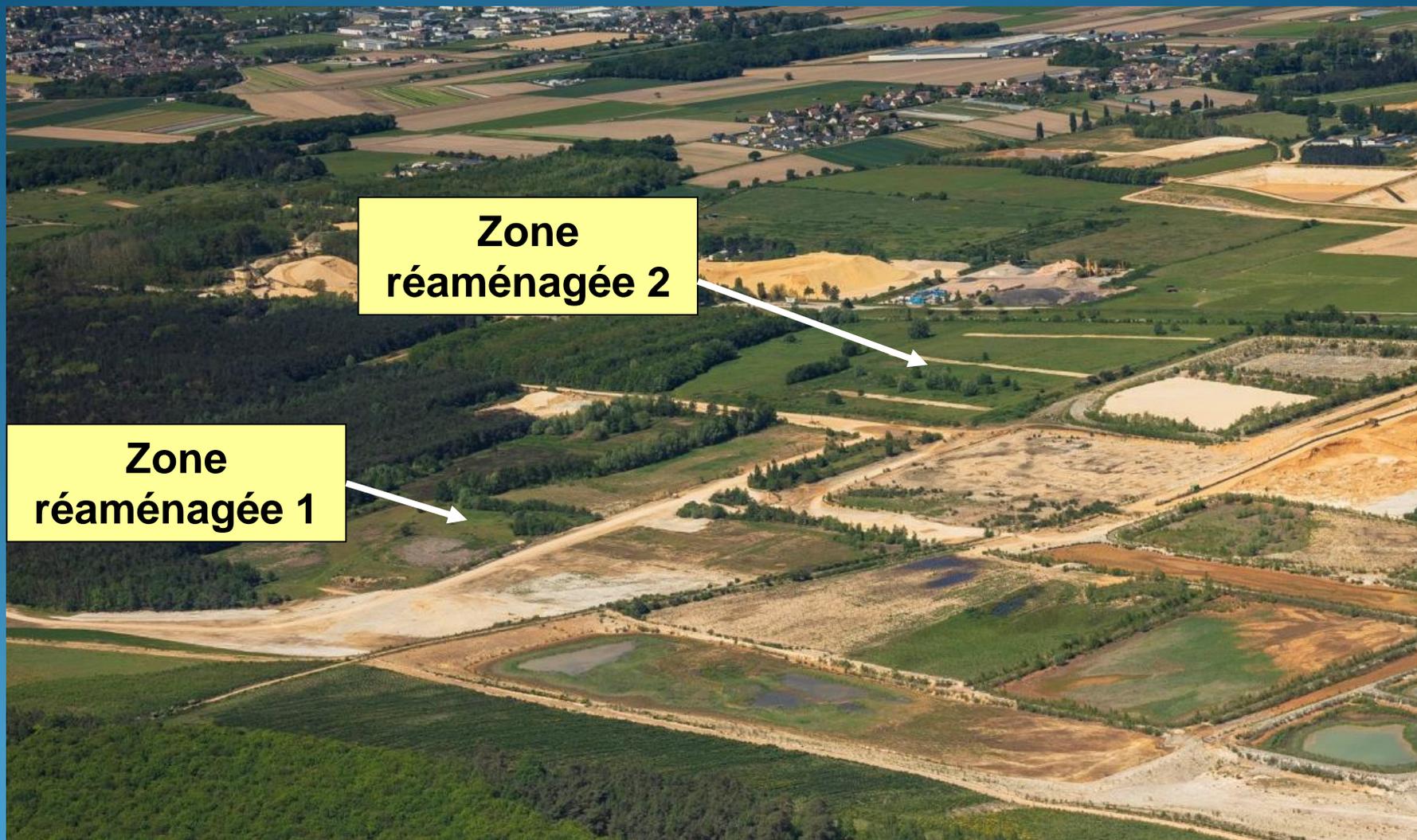
Effectifs reproducteurs 2020 => 2 couples certains / 1 probable

Nombre de jeunes 2020 => au moins 4 jeunes

## Evolution annuelle de la population reproductrice d'Oedicnème criard







**Zone  
réaménagée 2**

**Zone  
réaménagée 1**



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
NORMANDIE

**SPS**

Merci de votre attention !



Ædicnème criard

- Pas d'audit réalisé en 2020 compte-tenu du contexte sanitaire particulier.



Candidature proposée audit en 2021?

Pour rappel l'année dernière c'est Mr Valès (riverain carrière Fiefs Mancels) qui a audité SPS.

## Comité de suivi « espèces protégées »

1 espèce protégée est présente sur le site de la carrière:

### Écureuil roux



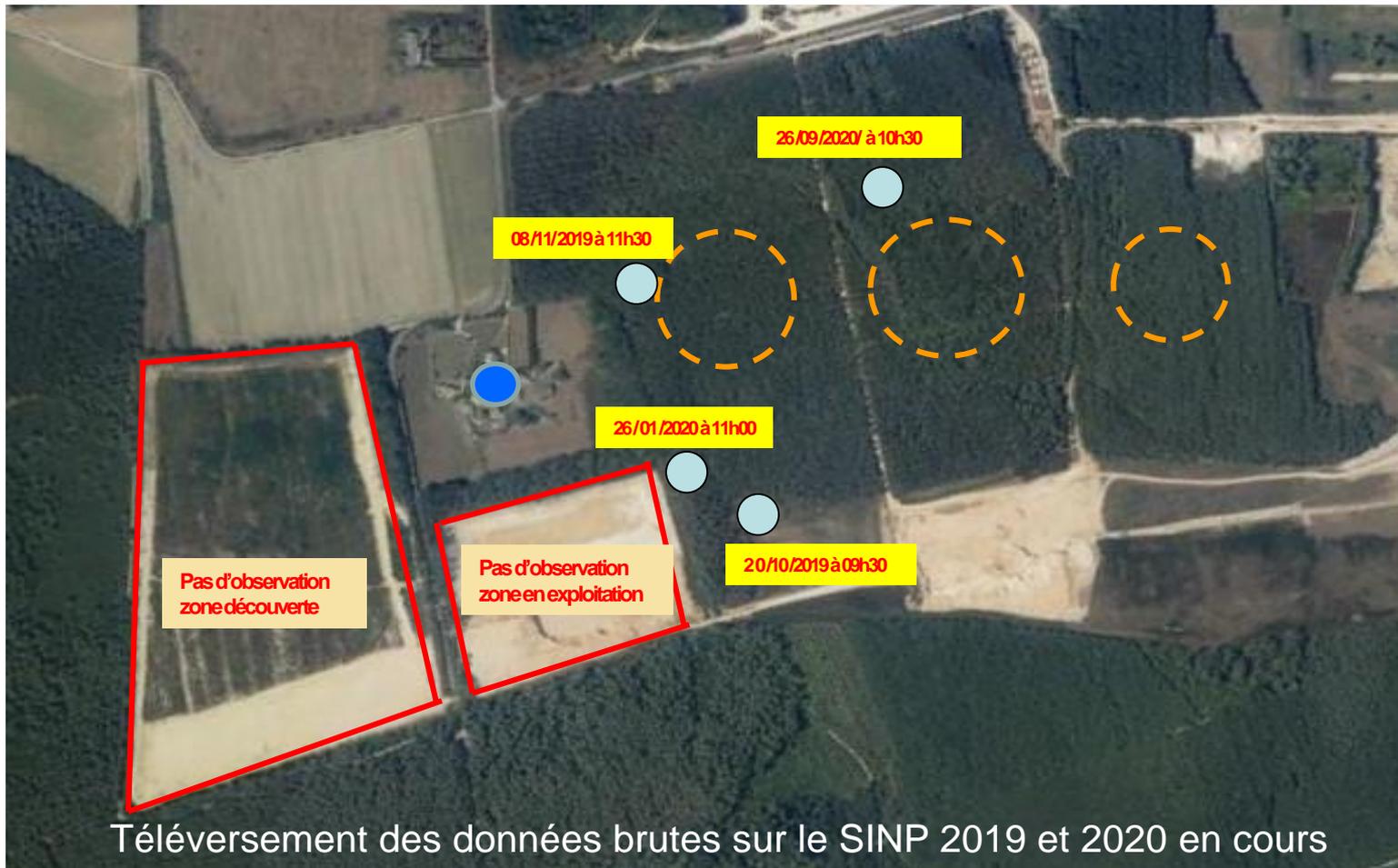
Pas de photo en 2019/2020

### Hérisson d'Europe



1 observation par un riverain (Mr Valès)  
le 12/09/2020 dans son jardin  
aux Fiefs Mancels  
en limite de la carrière (petite vidéo transmise)

# LOCALISATION DES OBSERVATIONS ECUREUILS ET HERISSONS ENTRE OCTOBRE 2019 ET SEPTEMBRE 2020



Observation directe écureuils



Périmètre carrière

00/00/2019 à 12h00

Date d'observation



Nid végétal



Zone d'alimentation  
(Epicéa)



Hérisson 12-09-2020





**AVEZ-VOUS DES QUESTIONS**

©Tifaeris

# 8- Annexes

## Essences haie 1800 ml: (32 essences #)

Fusain d'Europe, Sureau noir, Bourdaine, Argousier, Viorne obier, Sorbier des oiseleurs, Erable champêtre, Néflier, Prunier myrobolan, Rosier des champs, Houx, Lilas sauvage, Cerisier à grappes, Pommier et Poirier sauvage, Aulnes « Cordata Glutinosa Incana Rugosa, Bouleau blanc, Saule blanc, Noisetier, Cornouiller sanguin, Alisier blanc et torminal, Charme, Chêne pédonculé, Chèvrefeuille des bois, Camérisier à balai, Genet à balai, Baguenaudier, Tilleul à petites feuilles

## Essences haie 1200 ml en lisière forêt (10 essences #)

Châtaigniers, sureau noir, Bourdaine, Chêne sessile, Erable champêtre, Bouleau verruqueux, Noisetier, Merisier, Cornouiller sanguin, Charme

## Ourlet arbustif semé le long de la haie de 1200 ml:

### 50 % Fleurs sauvages

- CALLUNA VULGARIS
- DAUCUS CAROTA
- HERACLEUM SPHONDYLIIUM
- LEUCANTHEMUM VULGARE

### 50 % Graminées

- DACTYLIS GLOMERATA
- HOLCUS LANATUS
- POA PRATENSIS

## Engrais verts (semence biologique) sur quasi l'ensemble des 40 ha

Pour rappel les engrais présentent de nombreux intérêts:

- Eviter le lessivage et l'érosion des sols (couverture du sol)
- Fournir des éléments nutritifs au sol et donc disponible pour les cultures suivantes
- Limiter le développement des herbes indésirables
- Améliorer la structure du sol avec les racines plongeantes
- Stimuler la vie microbienne du sol
- Produire de l'humus indispensable pour un sol de qualité
- Améliorer la circulation de l'eau dans le sol
- Semer en mélange ils sont encore plus bénéfiques

Mélange de 15 engrais verts + mélange mellifère dosé à 30 kg/ha:

Dactyle	Graminée
Fétuque élevée	Graminée
Pâturin des prés	Graminée
Trèfle lotier corniculé	Légumineuse
Trèfle blanc	Légumineuse
Trèfle incarnat	Légumineuse
Sainfoin double	Légumineuse
Phacélie	Hydrophyllacée
Mélange Wolf	Mix

### Mélange «Wolf»



**Dose : 40 kg/ha.**

Contient : 20% Vesce d'hiver, 7,5% Trèfle Incarnat, 10% Mélange Mellifère spécial abeilles, 15% Sainfoin Bio, 7,5% Luzerne, 10% Mélange d'herbes épicées 8080 (Mélange Mellifère spécial abeilles), 7,5% Trèfle d'Alexandrie, 5% Trèfle jaune, 2,5% Trèfle de Suède, 7,5% Mélilot, 5% Trèfle Perse, 2,5% Phacelia.